

MAIRIE DE VALMEINIER
PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 20 AOUT 2020

| | |
|-----------------------------------|----|
| Nombre de Conseillers en exercice | 15 |
| Nombre de présents | 14 |
| Nombre de votants | 15 |

L'an deux mille vingt, le jeudi 20 août à 19 heures, le Conseil Municipal de VALMEINIER étant réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale, sous la présidence de Monsieur Alexandre ALBRIEUX, Maire.

Étaient présents : Alexandre ALBRIEUX, Pascal BAUDIN, Alexandra BAUDIN, Isabelle GORIN, Éric TALLIA, Marc MOMET, Stéphane LEVAVASSEUR, Isabelle DELEGLISE, Sami BAUDIN, Romain MALLEVAL, Christiane JOET, Denis BOUVIER, Jonathan CHARDON.

Absent ayant donné procuration : Philippe EXCOFFIER à Pascal BAUDIN.
Stéphane LEVAVASSEUR à Éric TALLIA (point 1 et 2 de la séance).

Date de convocation : 13/08/2020

Isabelle GORIN a été élue secrétaire de séance.

I – AFFAIRES FONCIERES

Madame Christiane JOET quitte la salle et ne prend pas part au vote car elle est concernée par les affaires foncières.

Dans le cadre du projet de piste de luge 4 saisons :

– Acquisition de la parcelle C 653, appartenant à Madame Christiane JOET

Proposition d'achat de la parcelle cadastrée C 653 appartenant à Madame Christiane JOET ; située au Lieu-Dit le Chapiet, pour un montant de 2 232 €.

Les frais d'acte sont à la charge de la Commune.

Approuvé à l'unanimité.

– Acquisition de la parcelle C 1421, appartenant à Monsieur Jean-Claude Joseph JOET.

Proposition d'achat de la parcelle cadastrée C 1421 appartenant à Monsieur Jean-Claude Joseph JOET, située au Lieu-Dit le Chapiet, pour un montant de 3 528 €.

Les frais d'acte sont à la charge de la Commune.

Approuvé à l'unanimité

II – PLAN LOCAL D'URBANISME : retrait de la délibération de l'approbation du PLU du 20 janvier 2020

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal le recours gracieux du Préfet de la Savoie en date du 6 avril 2020 demandant le retrait de la délibération du 20 janvier 2020 portant sur l'approbation du PLU de la Commune de Valmeinier.

Ce recours gracieux portait sur l'irrégularité de certains points du PLU, à savoir notamment la non-levée de réserves de l'avis de l'État :

- la réserve 1.1 relative à la Loi Montagne
- la réserve 1.3 relative à l'eau potable
- la réserve 1.4 relative à l'analyse de la consommation d'espaces

Ainsi, il propose le retrait de cette délibération.

Approuvé à l'unanimité.

III – SEMVAL : RAPPORT AU CONCEDANT SAISON 2019 -2020

Madame Marion BERNOLLIN, conseillère, administratrice de la SEMVAL, donne une lecture et une analyse détaillée du rapport annuel au concédant remis par la SEMVAL.

Plusieurs points font l'objet de remarques et d'échanges, notamment sur la gestion des lits touristiques et les projets de travaux.

Approuvé à l'unanimité.

IV – MARCHES PUBLICS

– Groupement de commandes fourniture d'électricité : autorisation de signer la convention constitutive du groupement de commandes

Monsieur le Maire donne lecture de la convention constitutive d'un groupement de commandes « d'intégration partielle » pour la fourniture d'électricité (ex tarifs bleus) entre la Commune de St Jean de Maurienne, la Communauté de Communes Cœur de Maurienne Arvan, le Syndicat Intercommunal d'Assainissement de la Région de St Jean de Maurienne, la commune de St Julien Montdenis, la Commune de Valloire et la Commune de Valmeinier.

Approuvé à l'unanimité.

- Marché : couverture de l'escalier métallique existant

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché : couverture d'un escalier métallique existant à Valmeinier 1800.

Deux entreprises ont fait parvenir une offre

A l'issue de la vérification des offres, les entreprises retenues sont :

- lot 1- Métallerie et fondation : Lauzière Gros Œuvre pour un montant de 39 055 € HT ;
- lot 2 – Couverture de l'escalier métallique : Ficap pour un montant de 57 690 € HT.

Approuvé à l'unanimité.

– Marché : étude de faisabilité pour l'installation de stations de mesure de la ressource en eau

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le marché d'étude de faisabilité pour l'installation de stations de mesure de la ressource en eau. Un dossier de consultation des entreprises a été envoyé à trois candidats potentiels.

Deux entreprises ont fait parvenir une offre.

Après réunion de la Commission d'appel d'offres, il propose de retenir le cabinet suivant : PROFILS ETUDES pour un montant de 7 750 €HT.

Approuvé à l'unanimité.

– Ressource en eau : installation d'un surpresseur

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal la nécessité d'installer un surpresseur entre le réservoir de Valmeinier Villages et les réservoirs de Valmeinier 1800.

Ces travaux seront inscrits au budget 2021 de l'eau et de l'assainissement (M49) et réalisés au printemps de la même année.

La commune s'engage à réaliser les travaux du surpresseur avant le 30 juin 2021.

Approuvé à la majorité des membres présents (Pour : 14 – Abstention : 1, Jonathan CHARDON).

V – SUBVENTIONS

– Association les Ateliers Créatifs : versement d'une subvention exceptionnelle

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que suite à la crise sanitaire, sans précédent, qui a frappé notre pays, la commune a décidé de fournir à chaque habitant deux masques en tissus.

Ces masques ont été confectionnés gracieusement par les adhérents de l'association communale « Les Ateliers Créatifs ».

Madame l'adjointe aux finances propose au Conseil Municipal d'octroyer à cette association une subvention exceptionnelle d'un montant de 1000 € afin de palier à l'achat du matériel.

Approuvé à la majorité des membres présents (Pour : 13 – Abstentions : 2, Isabelle GORIN et Marion BERNOLLIN).

– Amélioration de la connaissance de la ressource en eau face au changement climatique : demande de subvention au Département de la Savoie

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que la commune souhaite étudier les potentiels des différents points d'alimentation en eau potable (sources, torrents, prises d'eau...) en situation actuelle et future.

Cette volonté communale de remettre à plat les ressources en eau permettra d'avoir une vision globale et d'aborder la question du changement climatique.

Il informe que dans le cadre de sa politique « Eau » en faveur de la préservation de l'eau et la sécurisation des populations, approuvée par le Conseil Départemental le 22 juin 2018 au travers du plan Eau (2018-2022) le Département met en place un Appel à projets.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents sollicite une subvention et un accompagnement technique du Département pour les études et diagnostics.

VI – PLAN LOCAL D'URBANISME : APPROBATION

Monsieur le Maire rappelle la décision du Conseil Municipal en début de séance concernant le retrait de la délibération du 20 janvier 2020 portant sur l'approbation du PLU,

-Considérant la prise en compte des modifications demandées suite au recours de l'Etat en date du 6 avril 2020,

-Considérant que la Commune a apporté les correctifs stipulés dans ce recours,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à la majorité des membres présents (Pour : 14 – contre : 1, Christiane JOET) approuve le Plan Local d'Urbanisme (PLU) et précise que la présente délibération sera notifiée à Monsieur le Préfet et fera l'objet d'un affichage en mairie pendant un mois. Mention de cet affichage sera, en outre, insérée en caractères apparents dans un journal diffusé dans le Département.

XII- COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

Commission culture : présentée par Denis BOUVIER

La commission culture travaille sur différents projets pour cet automne : séances de cinéma, exposition « d'artistes d'ici », exposition de photos en plein air, soirée chorale, concert rock.

Commission scolaire : présentée par Isabelle GORIN

Le nouveau protocole sanitaire est allégé. Les travaux sur la connexion internet sont terminés. Une réunion de rentrée scolaire est prévue le mercredi 2 septembre à 18h en Mairie.

XIII – QUESTIONS DIVERSES

– Location du matériel communal

Madame l'adjointe à la vie locale, associative et culturelle rappelle au Conseil Municipal les tarifs de location du matériel communal (tables, bancs, tentes) et indique qu'il convient de fixer le montant de la caution.

Le montant de la caution est fixé à 600 €.

Approuvé à l'unanimité.

IX- INFORMATIONS DIVERSES

A compter du 24/08/2020 jusqu'au 30/11/2020, en raison des travaux d'aménagement de l'embranchement, la circulation sera réglementée. La circulation sera alternée par feux, sur une longueur de 200 mètres, 24h/24h

Monsieur le Maire remercie la commission sentier pour le travail effectué pour le sentier thématique de la Croix de Charles. Il invite la commission à poursuivre ainsi le travail engagé.